

**Modalités de sélection au
CHAMPIONNAT DU MONDE WORLD SAILING 2023
Du 10 au 20 août 2023 – Den Hague – Pays-Bas (NED)**

CANDIDATURES

Le Championnat du Monde World Sailing 2023 concerne les sportives et sportifs qui pratiquent dans l'une des 10 **séries olympiques définies par l'avis de course du Championnat du Monde World Sailing 2023**.

Pour être éligible(s), les sportif.ve.s doivent être de nationalité française, licencié.e.s à la FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile de compétition.

Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par World Sailing (WS). La FFVoile s'est vue proposer un quota de quatre places par série à la date du 1^{er} janvier (étant précisé que World Sailing pourra attribuer à la FFVoile une ou plusieurs places complémentaires ultérieurement).

Les sportif.ve.s doivent faire acte de candidature via [leur Espace Licencié](#) entre le 10 Mars 2023 et le 26 Mai 2023.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

Conformément à une décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, le Directeur Technique National (DTN) est la seule personne compétente pour procéder à la désignation des représentant.e.s français.e.s au Championnat du Monde World Sailing 2023.

En tant que sélectionneur, le DTN pourra s'entourer de tous les experts de son choix (et notamment le Directeur de l'Equipe de France, le Directeur de l'Equipe de France Jeune et les entraîneurs référents de chaque série) pour l'aider dans son travail de sélection.

Pour chaque série, le DTN :

- Sélectionne des sportifs et sportives ou équipages, dans la limite des quotas obtenus par World Sailing, étant entendu que le DTN se réserve le droit de ne pas attribuer toutes les places disponibles pour la FFVoile
- Désigne, s'il le souhaite, une liste de sportif(s), sportive(s), équipage(s) remplaçant(es)

Le DTN pourra notamment s'appuyer sur :

- o l'analyse d'épreuves internationales majeures de la saison sportive 2023,
- o les résultats sportifs antérieurs à la saison sportive 2023,
- o les statuts des sportifs/sportives/équipages de la saison sportive 2023 (EDF, EDF Jeune, Groupe France)

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné.e.s et des remplaçant.e.s sera publiée sur le site internet de la FFVoile au plus tard le 2 Juin 2023.

Chaque sportif et sportive sélectionné.e devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis.e.

Les sélectionné.e.s suivront un programme de préparation terminal tel que défini dans le programme sportif national de la série concernée validé par le coordonnateur ou l'entraîneur national compétent.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'incapacité de se préparer pour le Championnat du Monde, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné.e.s et désigner un.e ou plusieurs remplaçant.e.s selon les critères fixés. Le sélectionneur se réserve également le droit de modifier la composition d'un équipage dans l'hypothèse où la situation présentée ci-dessus ne concerne que l'un.e des membres de l'équipage.

LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent document devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.